

Conseil Municipal
21 mars 2007
Procès Verbal

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD

ROUDIÈRE - BARROT - BELLAGAMBA -FRANCE- GARCIA - GUILLEMET - MERLE -
 PERTUS ROUX

Procurations :

SISTERON a donné procuration à VERDELHAN

GRAVEZAT a donné procuration à MERLE

RIOS a donné procuration à GARD

Excusée : CRUVEILLIER

➤ *Mme Guillemet est élue secrétaire de séance*

➤ *Le Procès verbal de la réunion du 7 mars est approuvé à l'unanimité.*

➤ *Le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les concessions au cimetière. Modification adoptée à l'unanimité*

➤ *Informations données par Monsieur le Maire*

- *Démission de Mme Bonnaure - Le Maire regrette cette décision et souligne ses efforts pour le jumelage avec Antikira*
- *Le groupe de travail sur les odeurs s'est réuni une première fois le 15 mars, industriels - DRIRE- Air Languedoc Roussillon – ADISL)*
- *Prochaine réunion le 29 mars : étude d'une convention avec ARL et constitution d'un Comité local de concertation*
- *Démenti est apporté par le Maire concernant les affirmations de l'ADISL dans leur dernier tract. Il n'y aura ni incinérateur, ni centre de stockage de déchets ultimes à Salindres. La capacité de l'usine de tri compostage sera limitée à 50 000 tonnes. Ce démenti sera distribué à la population*
- *l'appel d'offres pour les travaux assainissement av. P. Dumas est lancé*
- *l'appel d'offres pour la médiathèque paraîtra en fin de semaine*
- *l'appel d'offres pour la construction des logements sociaux butte encore sur quelques lots infructueux*

➤ *Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait remarquer que le Conseil et ses membres n'ont jamais fait preuve d'aboulie et qu'au contraire ils n'ont cessé d'agir et de décider pour le bien de la Commune. Et que les deux importantes questions à l'ordre du jour de ce Conseil sont parmi les plus décisives qui puissent être prises.*

➤ *Sur le budget primitif 2007 de la commune et avant de passer à son analyse détaillée, Monsieur le Maire a tenu à adresser ses remerciements à la Commission des finances pour son long travail de préparation et ses arbitrages. Remerciements également à l'employée comptable pour son aide précieuse à l'élaboration de ce budget.*

.../...

Il a ensuite présenté ses principales caractéristiques :

- le budget fonctionnement légèrement supérieur à celui de 2006 représente 55 % environ du budget total. L'annuité des intérêts : 215 000 € est en baisse par rapport à 2006. Il permet de virer en investissement près de 526 000 € (260 000 seulement en 2006). Ses ressources proviennent essentiellement des impôts locaux (+1 %) pour 1 million d'euros et de retours de la Cté d'agglomération pour 1 million 200 000 €
- le budget investissement représente près de 45 % du budget total. Il est alimenté par une ponction sur le budget de fonctionnement (526 000 €) et par un report des économies réalisées en 2006 (516 000 €) ce qui représente un fort autofinancement. Complété par des subventions attendues pour 616 000 € et un emprunt de 460 000 €.

Les dépenses essentielles concernent notre annuité du remboursement en capital

soit 290 000 € (contre 299 000 € en 2006), les travaux du hangar, de la médiathèque et de l'avenue P. Dumas. Ces derniers nécessiteront un financement complémentaire en 2008.

I – Vote du budget 2007

M. Comte présente le résultat des études de sa Commission et insiste sur la nécessité absolue de réaliser des économies sur tous les chapitres du budget de fonctionnement :

Budget de la Commune

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 2 476 955 €
 Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 154 556 € (1)

Budget de l'eau

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 147 029 €
 Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 61 400 €

Budget assainissement

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 60 607 €
 Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 20 000 €

(1) dont subventions diverses pour un montant de 324 000 € (318 549 € en 2006) et charges du personnel : 1 253 500 € (1 204 000 € en 2006)

Chaque chapitre et article de ces budgets est adopté à l'unanimité.

II – Service de l'eau

- Le Maire rappelle que le contrat d'affermage du service de l'eau passé avec la société fermière SRDE a été prorogé jusqu'au 31.12.2007 pour assurer la continuité du service dans l'attente de la décision à prendre au cours de ce conseil.
- Il rappelle également que le cabinet R.C.I. a été désigné pour assister le Conseil dans sa prise de décision par un rapport présentant les modalités du recours à la délégation, les inconvénients et les avantages des divers modes de gestion

possibles : affermage, régie etc. ...

/...

- *Il rappelle que la Commission consultative des services publics a été saisie de ce rapport pour formuler un avis le 14.03.2007, que son avis est le suivant :
« Considérant que l'analyse économique entre régie et affermage n'est pas probante, la Commission propose de s'orienter vers une procédure de renouvellement de la délégation de service public en espérant que sous l'effet de la concurrence le prix de l'eau puisse baisser. Que si ce n'était pas le cas il serait peut être opportun alors de se tourner vers la régie ».*
- *Le rapport du cabinet R.C.I. est à nouveau examiné en séance : les bénéfices réalisés par la SRDE sur Salindres, les responsabilités de la gestion directe, le personnel qualifié à recruter éventuellement, le fait que l'on achète l'eau au site chimique, notre intégration future au Syndicat de l'Avène etc.*
- *Le Maire regrette que nous ne soyons pas en capacité d'adopter la régie directe, propose à ses collègues de se rallier à l'avis de la Commission consultative des services publics.*
- *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*
 - . d'approuver le contenu du rapport de présentation établi par le cabinet R.C.I.*
 - . de renouveler la délégation de distribution de service public de l'eau potable*
 - . d'autoriser le Maire a lancer la procédure de consultation des entreprises*

III – Concessions cimetièrè

Le Maire propose d'annuler partie de la délibération du 7 mars traitant de cette question et de revenir aux tarifs votés le 26 mars 2006

soit : 500 € pour une fosse simple – 30 ans

1 000 € pour une fosse double – 30 ans

(Renouvellement - fosse simple : 200 €

fosse double : 400 €)

Adoptée à l'unanimité